

Public concerné

Personne désignée par le directeur de structure désireux de mettre en place une démarche de prévention (responsables de secteur, infirmiers (e) coordonateurs (trices) de secteur, ...)

Prérequis

Les participants doivent avoir suivi et réussi l'autoformation @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dispensée par les services prévention des caisses régionales de Sécurité sociale (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription).

La journée Dirigeant est un préalable obligatoire.

Objectifs de la formation

Objectifs de formation :

- Animer la démarche de prévention des risques professionnels de sa structure.
- Élaborer des projets de prévention.

Objectifs pédagogiques :

- Dépister et prioriser
- Contribuer au développement de la démarche de prévention de la structure.
- Observer et analyser une situation de travail
- Définir un projet de prévention à élaborer et à conduire dans la structure

Contenu de la formation

- Enjeux de prévention de sa structure d'aide et de soin à domicile.
- Développement d'une démarche de prévention correspondant aux objectifs et à la stratégie de sa structure.
- Acteurs impliqués en interne et en externe.
- Méthodologie de base et cadrage de projet(s) de prévention.
- Outils d'état des lieux et de diagnostic de la santé et sécurité au travail.
- Outils d'observation et d'analyse des situations de travail et de détection des risques (TMS, chutes, RPS...)
- Définition et hiérarchisation des pistes d'amélioration.

Méthodes pédagogiques utilisées

Le stage se déroule en alternance avec une période d'application en structure (2 jours de travaux intersession dont un accompagnement d'une ½ journée dans la structure).

Il s'appuie sur des exposés didactiques, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, des mises en situation, des échanges et retours d'expériences.

La formation se déroule sur 3 jours (2 + 1) modulables + 2 jours de travaux intersession dans la structure dont une demi-journée accompagnée par le formateur.

Durée

5 jours soit 35 heures

Validation

A l'issue de la formation, les participants ayant satisfait aux exigences des épreuves certificatives, se voient délivrer un certificat de « Animateur prévention ASD » validant les acquis par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS, valable 36 mois.

Ce certificat, pour rester valable, impose de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences d'animateur prévention ASD » (MAC) d'une durée de 14 heures.

Ces formations (initiale et MAC) sont assurées par un « formateur en prévention des risques professionnels pour les animateurs prévention et responsables de structure du secteur médico-social » certifié et faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS.